

De : [Porte-Parole](#)
À : [REDACTED]
Objet : DM-2627-069 - RE: Langue française: Adidas
Date : 10 juillet 2026 13:37:52
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[image005.png](#)

Bonjour,

Nous ne commenterons pas le dossier précis de cette entreprise.

L'Office peut refuser, suspendre ou annuler une attestation d'application d'un programme de francisation ou un certificat de francisation d'une entreprise si cette dernière ne respecte pas ou ne respecte plus les obligations qui lui sont imposées par la *Charte de la langue française*.

Conformément à l'article 152 de la *Charte*, l'Office publie et tient à jour la liste des entreprises pour lesquelles il a refusé de délivrer une attestation ou dont il a suspendu ou annulé une attestation ou un certificat. Il s'agit d'entreprises qui refusent de s'engager à mettre en place les mesures requises pour atteindre les objectifs de la *Charte*.

Pour en savoir plus sur la démarche de francisation :

<https://www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/entreprises/>

Cordialement,

Équipe des relations médias

Office québécois de la langue française

276, rue Saint-Jacques, bureau 400

Montréal (Québec) H2Y 1N3

[oqlf.gouv.qc.ca](https://www.oqlf.gouv.qc.ca)

Suivez-nous sur



De : [REDACTED]

Envoyé : 10 juillet 2026 12:16

À : Porte-Parole

Objet : Langue française: Adidas

Bonjour,

Que reproche-t-on ici plus précisément à Adidas?

<https://www.newswire.ca/fr/news-releases/entreprises-non-conformes-ajouts-a-la-liste-des-entreprises-non-conformes-au-processus-de-francisation-838185320.html>

Pouvez-vous me fournir des détails ?

Une bonne journée.



